ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

Affaire suivie par :
Catherine GEST
Cheffe du pôle transversal
Tel. 02 32 08 94 71
dpe-adj@ac-rouen.fr

Nathalie LETEURTRE
Cheffe de la DPE-1a
Tel. 02 32 08 95 22
dpe1-A@ac-rouen.fr

Vincent ROUGEAU
Chef de la DPE-1b
Tel. 02 32 08 95 15
dpe1-B@ac-rouen.fr

Karima MAOUI
Cheffe de la DPE 2
Tel. 02 32 08 95 07
dpe-2@ac-rouen.fr

Rectorat de la région académique
Normandie
25, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex

Rouen, le 15 mars 2021

Mario DEMAZIERES
Chef de la division des personnels enseignants,
d'éducation et psychologues de l'Education nationale

à

Messieurs les inspecteurs d'académie, DASEN,
DSDEN de l'Eure et de la Seine-Maritime,
Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
d'enseignement public du second degré
Messieurs les présidents des universités et directeurs
des établissements d'enseignement supérieur
Mesdames/Messieurs les directeurs et directrices de CIO
Mesdames/Messieurs les IA-IPR et I.E.N.
Madame la déléguée régionale de l'ONISEP
Madame la directrice du CNED
Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et chefs de division

Objet : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2021 : phase de mobilité intra-académique et mouvement spécifique.

Réf :
- Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires.
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 13 novembre 2020 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports,
- Lignes directrices de gestion académiques du 18 février 2021 relatives à la mobilité des personnels relevant de l'académie de Normandie, périmètre de Rouen.
- Arrêté du 13 novembre 2020 relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée scolaire 2021,
- Note de service du 13 novembre 2020 relative aux règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2021,

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer de manière pluriannuelle les orientations générales de la politique académique de mobilité.

Dans l'académie de Normandie, **deux mouvements intra-académiques** seront réalisés jusqu'au prochain renouvellement des organismes consultatifs**, l'un sur le périmètre de Caen, l'autre sur le périmètre de Rouen**.

Les mouvements intra-académiques des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année 2021 sont organisés selon les modalités décrites en matière de mobilité dans ces lignes directrices de gestion. Ils consistent à prononcer les affectations à titre définitif sur les postes en établissement ou en zone de remplacement, ainsi que sur des postes relevant du mouvement spécifique.

Sont concernés les personnels titulaires de l'académie, **périmètre de Rouen** qui souhaitent présenter une demande de mutation ou de réintégration, ainsi que les entrants dans le cadre du mouvement inter-académique et les futurs néo-titulaires affectés sur ce même périmètre.

Aussi, j'appelle votre attention et celle des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale exerçant dans votre établissement sur les différents textes susvisés, qui fixent les dispositions relatives au mouvement national à gestion déconcentrée et qui sont à consulter par les personnels concernés.

Afin d'accompagner les personnels dans leur démarche de mobilité, une cellule d'accueil est mise à leur disposition, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures au numéro : **02 32 08 95 47.** Une aide et des conseils personnalisés pourront leur être apportés dès la conception de leur projet et jusqu'à la consultation du résultat de leur affectation.

Une messagerie académique est également mise à leur disposition afin de leur permettre de poser toutes questions relatives à leur situation : mvt2021-rouen@ac-normandie.fr.

Les candidats à une mutation, pourront également consulter sur le portail-métier et sur le site de l'académie de Normandie, périmètre de Rouen, un certain nombre de fiches détaillées, qui leur permettront de réaliser leur demande de mutation dans les meilleures conditions, parmi lesquelles :

- La liste des postes libérés à l'issue du mouvement inter-académique 2021
- Les fiches descriptives des postes spécifiques implantés dans le périmètre de Rouen
- Les codifications des zones GEO (groupement ordonné de communes), la liste des communes classées dans chaque zone, les groupements ordonnés de commune limitrophes, et les codes correspondants
- La liste des établissements publics du second degré (répertoire des établissements)
- …….

Compte tenu de la date de l'ouverture du serveur, la liste des postes vacants à la rentrée 2021, qu'ils relèvent du mouvement intra-académique ou du mouvement spécifique seront publiés sur l'application I-prof/SIAM, avant le déroulement du comité technique académique. Elle est, de ce fait, **purement indicative et est susceptible de modifications** : création, suppression. Aussi, j'invite les agents à solliciter tout poste à leur convenance, qu'il soit vacant ou non.

La saisie des demandes de mobilité s'effectuera du jeudi 18 mars 2021 au mardi 6 avril 2021 à 12 heures. Ces demandes devront être formulées, sous peine de nullité, par l'outil de gestion Internet **"I-Prof", rubrique "les services/Siam".**

Après la formulation de leurs vœux et envoi des pièces justificatives, chaque candidat pourra prendre connaissance de son barème. Il pourra, le cas échéant **entre le jeudi 13 mai et le dimanche 30 mai 2021**, en demander la rectification au moyen de la fiche téléchargeable sur le site académique. Il sera à l'issue et au plus tard le lundi 31 mai 2021 informé de la suite réservée à sa requête. **Après cette phase, les barèmes seront arrêtés définitivement et aucune contestation ne pourra plus être formulée.**

Le droit des personnels à un traitement équitable lors de l'examen de leur demande de mutation est garanti et s'appuie sur un barème indicatif qui permet le classement des demandes, l'élaboration du projet de mouvement, la satisfaction des agents selon leur demande et les postes à pourvoir. La Rectrice de l'académie de Normandie conserve cependant son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.

Les demandes d'affectation sur les postes spécifiques sont traitées prioritairement, hors barème et quel que soit l'ordre des vœux formulés.

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

Le jeudi 17 juin 2021, les résultats d'affectation du mouvement intra-académique feront l'objet d'une communication individuelle via l'application i-prof.

Vous trouverez, ci-joint, plusieurs fiches relatives aux modalités pratiques de ce mouvement :

- Fiche n° 1 – Le calendrier des opérations du mouvement intra-académique 2021
- Fiche n° 2 – Les participants au mouvement intra-académique 2021
- Fiche n° 3 – Les différentes étapes du mouvement intra-académique 2021
- Fiche n° 4 – Les personnels dont le poste est supprimé : mesures de carte scolaire
- Fiche n° 5 – Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) : imprimé de demande de mutation au titre du handicap.
- Fiche n° 6 – Le mouvement spécifique académique
- Fiche n° 7 – les critères de classement indicatifs sur le périmètre de Rouen
- Fiche n° 8 – Les pièces justificatives à joindre à la confirmation de la demande de mutation
- Fiche n° 9 – vos interlocuteurs à la DPE.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité, qu'ils soient en activité, en rattachement administratif, ou absents pour une période prolongée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé : Mario DEMAZIERES